



Syndicat des professeurs  
de l'État du Québec

CRC – 024M  
C.P. – P.L. 9  
Prospérité  
socio-économique  
du Québec

## Mémoire présenté par le Syndicat des professeurs de l'état du Québec (SPEQ)

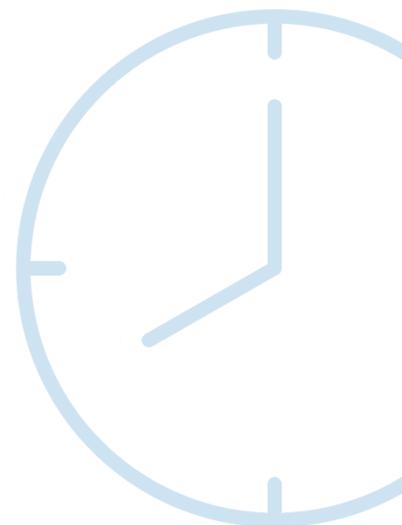
Consultations particulières du Projet de loi 9

*Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*

Le SPEQ représente des professeurs à l'emploi du gouvernement du Québec,  
dont les 435 professeurs de francisation du MIDI.

## Résumé des recommandations

- 1) Une participation plus effective des professeurs du MIDI au classement, au passage de niveaux ainsi qu'à l'évaluation finale du rendement des étudiants
- 2) Une meilleure évaluation du rendement de la francisation
- 3) Un allongement de la durée des sessions de francisation à 15 semaines afin de s'harmoniser avec le MEEQ
- 4) Une bonification des programmes de francisation par des stages d'immersion en milieu de travail
- 5) Une majoration du nombre d'heures accordées pour développer les compétences langagières
- 6) Une structure et des lieux d'enseignement à repenser et une refonte de la structure administrative de la francisation du MIDI afin de mieux refléter la régionalisation
- 7) Francisation et valeurs démocratiques et québécoises
- 8) Une participation significative et reconnue des professeurs du MIDI à la transmission des valeurs démocratiques et québécoises



## Mise en contexte

Il ne fait aucun doute que les sujets liés à l'immigration occupent une place de plus en plus importante parmi nos enjeux de société, et que cet état de fait se révèle à travers notre actualité politique et médiatique. L'ensemble des intervenants convient toutefois que l'intégration et la francisation du nombre croissant des nouveaux arrivants représentent un défi dont la réussite est essentielle à l'avenir de la société québécoise.

Le rôle des 435 professeurs de francisation du MIDI, œuvrant sur tout le territoire du Québec est donc fondamental, à la fois pour la francisation des nouveaux arrivants, mais aussi pour leur intégration fonctionnelle au marché du travail. Nous devons les écouter et tirer les leçons de leur expérience afin de bonifier l'offre de service en francisation.

À l'intérieur du présent mémoire, le SPEQ n'entend évoquer que les aspects du projet de loi qui concernent les champs de compétence des professeurs du MIDI.

## Commentaires et recommandations en regard du projet de loi 9

### 1) Une participation plus effective des professeurs du MIDI au classement, au passage de niveaux ainsi qu'à l'évaluation finale du rendement des étudiants

Nous sommes reconnaissants du fait que le projet de loi présenté évoque et réitère clairement l'importance du processus de francisation pour une meilleure intégration des néo-Québécois. Cette préoccupation rejoint entièrement celle des professeurs de francisation, qui par leur engagement, leur compétence, leur expertise et leur dévouement ont tout aussi à cœur l'efficacité de ce processus.

Voilà pourquoi ils n'ont pas hésité à dénoncer l'année dernière, à travers leurs représentants, l'autoclassement en ligne des nouveaux arrivants, qui avait pour effet de créer des groupes d'étudiants disparates, engendrant ainsi une démotivation et des abandons, en même temps qu'une baisse d'efficacité de l'enseignement. Le dossier de madame Gruda<sup>1</sup>, publié dans La Presse, ainsi que les interventions de plusieurs députés en Chambre, illustrent bien ce combat. Il est également important de signaler que les responsables actuels du ministère se sont montrés à l'écoute et ont su depuis rectifier le tir, ceci dans le meilleur intérêt de la qualité de l'enseignement.

Le rapport de la Vérificatrice a judicieusement questionné l'efficacité du processus de francisation, tout en dénonçant un système et des pratiques inadéquates. Là encore, les professeurs adhèrent à ces observations tout en notant qu'à aucun moment dans le rapport, leur compétence et leur dévouement ne sont mis en doute.

---

<sup>1</sup> Gruda, Agnès. «L'évaluation ne passe pas le test», La Presse+ , Édition du 17 novembre 2017. [http://plus.lapresse.ca/screens/fa78ab93-3440-43fa-a1b1-12e32d2d96cf\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/fa78ab93-3440-43fa-a1b1-12e32d2d96cf_7C_0.html)

## 2) Une meilleure évaluation du rendement de la francisation

Le projet de loi est très clair dans sa volonté de mettre en place une évaluation des compétences en français langue d'intégration. Cette évaluation doit cependant être balisée et ajustée avec les contenus de cours. Les professeurs ont dénoncé régulièrement le fait que des étudiants qui n'avaient pas été évalués aptes à monter de niveau passaient tout de même au niveau suivant par décision administrative, visiblement plus pour des considérations d'aménagement de groupe que par réelle atteinte des objectifs requis. Cette situation a pour effet que de nombreux étudiants terminent les quatre sessions sans avoir les acquis nécessaires à une intégration linguistique souhaitable. Les professeurs de francisation auront donc intérêt à jouer un rôle actif dans l'évaluation des compétences en francisation.

## 3) Un allongement de la durée des sessions de francisation à 15 semaines afin de s'harmoniser avec le MEEQ

Dans un rapport de consultation soumis en 2011<sup>2</sup>, les professeurs de francisation du SPEQ recommandaient que l'arrimage entre les sessions de onze semaines du MIDI et celles de quinze semaines du Ministère de l'Éducation puisse être accompli, et ceci dans le meilleur intérêt des étudiants et des professeurs. Cette modification de calendrier permettrait aux étudiants de mieux s'ajuster aux diverses composantes du système d'éducation québécois. À travers ce passage à des sessions de quinze semaines, une bonification des programmes d'enseignement devrait être mise en place afin d'augmenter le taux d'admission des nouveaux arrivants dans des programmes de formation dans les centres de formation professionnelle, dans les cégeps et universités et ainsi permettre à ces derniers d'atteindre leur objectif personnel d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur offrant lui-même certains cours de francisation, la coordination est nécessaire entre les deux ministères afin qu'une harmonisation puisse se faire dans un esprit de complémentarité et non de concurrence.

Pour notre part, nous considérons que la spécialisation de notre corps professoral ainsi que l'aspect personnalisé de l'enseignement fourni par le MIDI demeurent un gage de réussite quant au mandat qui est confié à notre ministère.

## 4) Une bonification des programmes de francisation par des stages d'immersion en milieu de travail

Les professeurs de francisation croient que sous certains aspects la formule d'enseignement du français langue d'intégration devrait être repensée. Une alternance de la francisation en salle de classe et en milieu de travail pourrait être considérée. Une structure pédagogique favorisant une intégration rapide à un emploi permet à l'immigrant de multiplier les contacts et les interlocuteurs et par le fait même de mieux s'adapter au changement de vie inhérent à l'arrivée en société d'accueil. Les petits gestes quotidiens y contribuent également: les lieux communs, l'épicerie, les soins de santé, les activités sportives, la participation à des événements culturels et sociaux, etc.

---

<sup>2</sup> Courchesne, Catherine, SPEQ. Mémoire sur la planification de l'immigration 2012-2015 : Réflexions sur l'accueil et sur l'intégration des nouveaux arrivants au Québec, mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens. Le 18 mai 2011.

La création de stages de francisation en milieu de travail fera en sorte de multiplier les interactions avec les membres de la communauté d'accueil et sera l'occasion pour le néo-Québécois d'apprendre les us et coutumes de sa société d'accueil et de se créer ainsi un réseau de contacts. Un nouvel arrivant qui dispose de renseignements appropriés, dont les compétences sont reconnues rapidement et positivement, et qui peut compter sur un soutien de contacts sera beaucoup plus en mesure d'intégrer le marché du travail avec succès et d'optimiser son apport à notre économie.

### **5) Une majoration du nombre d'heures accordées pour développer les compétences langagières**

Les étudiants en francisation n'atteignaient pas les niveaux de compétences langagières souhaitées, il faut cependant bien comprendre que ces niveaux de compétences se développent en continu, hors des salles de classe. Actuellement le nombre d'heures accordées à la francisation est nettement insuffisant et n'atteint pas le seuil minimal. Nous avons la certitude qu'il est nécessaire de doubler le nombre d'heures destinées à l'apprentissage du français langue d'intégration.

### **6) Une structure et des lieux d'enseignement à repenser et une refonte de la structure administrative de la francisation du MIDI afin de mieux refléter la régionalisation**

À partir de 2000, les centres de formation et d'orientation des immigrants (COFIS) ont été abolis comme lieux d'enseignement et de francisation. Ils ont été remplacés par des partenariats avec des institutions d'enseignements existantes, cégeps, universités, organismes communautaires, etc. Dans certains cas, ces partenariats fonctionnent bien et créent un milieu d'apprentissage propice et stimulant tant pour les professeurs que pour les étudiants. Cependant dans bien d'autres cas, particulièrement en région métropolitaine, on assiste malheureusement à une dispersion des lieux d'enseignement à travers une multitude de centres communautaires forts peu appropriés à un enseignement en francisation. Le professeur se retrouve seul, isolé, sans aucun contact avec ses collègues, dans un local souvent peu favorable à l'enseignement et parfois mal entretenu. Quant aux étudiants, cette situation affecte leur motivation et ne leur donne certainement pas une image très positive de la démarche de francisation du MIDI. Sans nécessairement prôner un retour intégral aux COFIS, les professeurs jugent essentiel de repenser cet aspect de l'offre de services du ministère.

Pendant bien des années, les néo-Québécois s'établissaient surtout en région métropolitaine. Le projet de loi proposé mise énormément sur les régions, à la fois pour des impératifs économiques et d'intégration. Aux yeux des professeurs, cette nouvelle situation devra entraîner des modifications de la structure actuelle de la francisation, en allant vers la décentralisation, afin de mieux refléter cette orientation régionale.

### **7) Francisation et valeurs démocratiques et québécoises**

Le projet de loi insiste sur la transmission des valeurs démocratiques et québécoises. Les professeurs de francisation sont présentement et dans les faits en première ligne de cette action si importante pour le futur de notre société. Leur contact direct et journalier avec les nouveaux arrivants fait en sorte qu'ils sont à même de faire le pont entre la culture d'origine et la culture

québécoise de chaque étudiant ou étudiante. Ils transmettent déjà ces valeurs à l'intérieur de leurs cours, devenant par là même des partenaires essentiels à la mise en place des contenus et des modes d'évaluation requis pour s'assurer de l'intégration des valeurs québécoises.

## 8) Une participation significative et reconnue des professeurs du MIDI à la transmission des valeurs démocratiques et québécoises

Jusqu'à quel point le grand public connaît-il le rôle essentiel que jouent les professeurs de francisation dans l'intégration des nouveaux arrivants? On en parle très peu dans l'espace public.

Ainsi lorsque les médias évoquent un projet de capsules en ligne destinées à l'intégration et à la francisation des nouveaux arrivants, on accueille le tout comme une idée originale et souhaitable, comme si aucun effort en ce sens ne se faisait nulle part. Parmi les seuls qui reconnaissent le rôle unique joué par les cours et les professeurs de francisation, ce sont les milliers de nouveaux arrivants qui passent et sont passés par le système<sup>3</sup>. Ils en connaissent également certaines failles et nous saluons le fait que le projet de loi envisage de les consulter. Ceci démontre qu'il est essentiel et urgent que le rôle prépondérant joué par le MIDI en francisation puisse être davantage reconnu et valorisé par l'ensemble de la collectivité québécoise.

## Conclusion

Depuis quelques années, les élus et décideurs ont choisi d'investir de plus en plus de ressources financières et administratives dans l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants. Le projet de loi actuel semble aller dans la même direction. Ces investissements doivent être ciblés en fonction d'une concertation entre tous les intervenants impliqués en francisation. Alors seulement la pertinence des actions débouchera sur l'efficacité attendue quant à l'intégration socioprofessionnelle et culturelle des néo-Québécois et des néo-Québécoises.

Comme acteurs essentiels en ce domaine, les professeurs de francisation du MIDI se considèrent comme des interlocuteurs privilégiés dans l'élaboration des éventuelles modalités d'application de la loi proposée.

## Contact

### **Aline Gagnon**

Représentante des professeurs et des professeures du MIDI  
Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ)  
514-525-7979



---

<sup>3</sup> SPEQ, Le français nous unit, Campagne de valorisation de la profession enseignante des professeurs et des professeures en français langue d'intégration du MIDI, <https://www.facebook.com/lefrancaisnousunit/> 2018-2019